

APPEL A CANDIDATURE – MOUVEMENT DEPARTEMENTAL RENTREE 2022

LISTE RECAPITULATIVE DES POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES SOUMIS A ENTRETIEN

- Fiche 1 :** Poste d'enseignant de classe maternelle « classe passerelle »
- Fiche 2 :** Poste d'enseignement des langues vivantes étrangères : Itinérant allemand
- Fiche 3 :** Poste d'enseignement dans une école à « parcours renforcé anglais »
- Fiche 4 :** Poste d'enseignant spécialisé pour l'aide à la scolarisation en milieu ordinaire
- Fiche 5 :** Dispositif ITEP Saint-Brieuc, Dinan et Guingamp : Adjoints (3 postes)
- Fiche 6 :** Coordonnateur pédagogique de l'ITEP Saint-Brieuc
- Fiche 7 :** Coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux (unité à 2 classes)
- Fiche 8 :** Coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux (unité à 3 classes et plus)
- Fiche 9 :** Enseignant référent auprès des élèves en situation de handicap
- Fiche 10 :** Poste enseignant spécialisé – Maison d'arrêt de Saint-Brieuc
- Fiche 11 :** Poste spécialisé – Coordonnateur de la commission départementale d'orientation (0,5 ETP)
- Fiche 12 :** Adjoint au coordonnateur du pôle enfance de la MDPH
- Fiche 13 :** Coordonnateur du pôle enfance de la MDPH
- Fiche 14 :** Enseignant spécialisé en Hôpital de jour – Option D – Site de Quévert
- Fiche 15 :** Enseignant spécialisé en Hôpital de jour – Option D – Sites de Lannion-Paimpol
- Fiche 16 :** Enseignant spécialisé en Hôpital de jour – Option D – Site de Saint-Brieuc
- Fiche 17 :** Classe relais – Collège A. Le Braz de Saint-Brieuc
- Fiche 18 :** Classe/atelier-relais ou « classe SAS » (0,5 ETP) et chargé(e) de mission auprès de la PJJ (0,5 ETP)
- Fiche 19 :** Poste en unité d'enseignement pour enfants TSA (Troubles spécifiques du spectre de l'autisme)
- Fiche 20 :** Poste de professeur des écoles affecté sur un dispositif d'autorégulation
- Fiche 21 :** Poste de soutien : scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) et élèves allophones nouvellement arrivés en premier degré (EANA)
- Fiche 22 :** Poste de coordonnateur CASNAV en premier degré
- Fiche 23 :** Poste PE – Coordonnateur en UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) en premier degré
- Fiche 24 :** Poste d'enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN)

Poste d'enseignant de classe maternelle H/F
« Classe passerelle »

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	NB DE POSTE
0220250C	PLERIN	E.P.PU Harel de la Noë	ECEL	G0106	0,50

Le demi-poste est intégré au poste de titulaire de secteur (TS) G0106 implanté à l'école primaire Harel de la Noë. C'est ce poste de TRS qui doit être saisi dans la liste de vœux sur I-prof – MVT 1D.

MISSIONS

- Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique conforme aux impératifs des programmes et compatibles avec les spécificités des enfants de la structure. L'élaboration de ce projet évolutif pour chaque enfant implique une coopération avec l'éducatrice de jeunes enfants et l'assistante d'accueil.
- Assurer la responsabilité de l'accueil et de la prise en charge sur le temps scolaire des enfants de la structure, le matin, pour des activités ciblées selon des durées bien définies.
- Procéder à l'évaluation et au suivi de l'adaptation scolaire des enfants de « la courte échelle » en coopération avec l'assistante d'accueil, l'éducatrice de jeunes enfants et les parents.
- Assurer la liaison avec l'inspectrice de circonscription et la direction académique.

COMPETENCES

- Avoir une bonne connaissance du développement du jeune enfant et des programmes de l'école maternelle.
- Avoir des qualités de communication et d'écoute
- Etre en capacité de travailler en partenariat avec des instances pluridisciplinaires.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès Madame Sylvie Le Guennec, Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Saint-Brieuc Ouest (tél : 02 96 75 91 41) ou après de Mme Myriam MENAGER, IEN de la circonscription de Paimpol, en charge de la mission « école maternelle » (tél : 02 56 42 00 16) .

**Poste d'enseignant des langues vivantes étrangères H/F
Itinérant Allemand**

RNE	ECOLE ou CIRCONSCRIPTION	NATURE DE SUPPORT SPECIALITE		NB DE POSTE
		ITIN	G0421	
0221524M	E.E.PU PORDIC	ITIN	G0421	1

Postes itinérants d'enseignement des langues vivantes étrangères (temps plein quotité = 100)

Peuvent se porter candidats, les enseignants titulaires d'une habilitation en langue allemande ou étant susceptibles de l'obtenir avant la fin de la présente année scolaire.

Les candidats titulaires des titres requis seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de Madame Gaèle HERBERT-BARSE, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Loudéac (Tél : 02 96 28 02 82) ou ce.ien22.loudeac@ac-rennes.fr).

Postes d'enseignants dans une école à « parcours renforcé anglais » H/F

RNE	ECOLE ou CIRCONSCRIPTION	NATURE DE SUPPORT / SPECIALITE		NB DE POSTE
		DE ECEL	P0011 G0104	
0220212L	E.E.PU LE TONTURIER PLEDUAN	DE ECEL	P0011 G0104	1 8
0220519V	E.E.EPU LES MERLES SAINT-BRIEUC	DE ECEL	P0005 G0104	1 4
0221013G	E.E.EPU MELLIONNEC	DE ECEL	P0002 G0104	1 1
0221424D	E.E.EPU TREVOU-TREGUIGNEC	DE ECEL	P0002 G0104	1 1
0221452J	E.E.PU DINAN LES FONTAINES	DE ECEL	P0008 G0104	1 5
0221483T	E.E.EPU CORLAY	DE ECEL	P0004 G0104	1 3
0221503P	E.E.PU TRELEVERN	DE ECEL	P0003 G0104	1 2
0221901X	E.E.PU DINAN LA GARAYE	DE ECEL	P0006 G0104	1 5

Les écoles à « parcours renforcé anglais » sont des écoles où est dispensé, a minima, un enseignement en anglais de 3 heures par semaine par niveau (1 h 30 d'enseignement de la langue anglaise + 1 h 30 d'enseignement d'une discipline en langue anglaise).

Peuvent se porter candidats, sur les postes de direction et d'adjoints implantés dans les écoles figurant dans le tableau ci-dessus, tous les enseignants intéressés par cette démarche d'enseignement renforcé de la langue anglaise dans leur classe.

Motivations attendues sur :

- la volonté d'intégrer une équipe d'enseignants engagés dans cette démarche,
- l'engagement à conduire quelques enseignements disciplinaires dans la langue-cible,
- la participation aux actions de formation ayant pour objectif de mettre en œuvre un enseignement renforcé de la langue anglaise,
- le désir de mener des projets d'ouverture à l'international (projet ERASMUS +, e-twinning).

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de Madame Gaèle HERBERT-BARSE, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Loudéac (Tél : 02 96 28 02 82) ou ce.ien22.loudeac@ac-rennes.fr. et de Madame Françoise Le Brozec, IENA (tel : 02 96 75 90 08).

**Poste d'enseignant spécialisé pour l'aide
à la scolarisation en milieu ordinaire H/F**

1 poste option B : SAAAIS St Brieuc : 0,50 ULIS option B + 0,50 SESSAD

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	CIRCONSCRIPTION	SUPPORT/SPECIALITE	NB DE POSTE
0221507U	ST BRIEUC	MARCELLIN BERTHELOT	ST BRIEUC Est	ULEC / ULIS TFV G0175	1

CADRE GENERAL :

Cet enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH à qui il rend compte régulièrement de son emploi du temps.

MISSIONS :

- Aider et accompagner la scolarisation en milieu ordinaire des élèves pris en charge par un SESSAD - sa mission première est l'enseignement.
- Se rendre régulièrement dans les établissements scolaires afin de reprendre avec les élèves, pris en charge par un SESSAD, les apprentissages qui se sont avérés difficiles.
- Collaborer avec l'enseignant responsable de l'élève pour optimiser la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation
- Apporter à l'enseignant qui accueille l'élève pris en charge par un SESSAD son éclairage d'expert sur l'organisation et l'amélioration possible des activités.
- Assurer le rôle de personne ressource auprès des différents partenaires.

L'enseignant spécialisé pour l'aide à la scolarisation en milieu ordinaire doit être consulté en cas de difficulté et donner son avis sur les conditions de scolarisation.

COMPETENCES :

- Connaissance des besoins particuliers des enfants présentant des troubles visuels
- Bonne capacité d'écoute, d'échange permettant un travail en partenariat, sens de l'initiative et flexibilité
- Rigueur et capacité d'organisation

Les enseignants devront être titulaires du CAPPEI ou toutes autres certifications équivalentes.

Les personnes intéressées devront se renseigner auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07).

**DISPOSITIF ITEP Adjoints (3 postes) H/F :
Saint-Brieuc, Dinan et Guingamp**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT ADRESSE	CIRCONSCRIPTION	SUPPORT SPECIALITE	NB DE POSTE
0221110M	SAINT-BRIEUC	Bd Pasteur	ST BRIEUC ASH	UEE / ULIS TFC G0176	2
0220829G	GUINGAMP	7 rue Saint-Yves	ST BRIEUC ASH	UEE / ULIS TFC G0176	1

Réf : - décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés ;
- arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médicosociaux ou de santé (BO n°17 du 23/04/09).

CADRE GENERAL

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice ASH, les enseignants exerceront sur une unité d'enseignement, au sein du dispositif ITEP géré par les PEEP 22, auprès d'enfants ou adolescents présentant des troubles des conduites et des comportements (TCC) dans le cadre suivant :

- **Sur le site de Saint-Brieuc situé boulevard Pasteur** : l'enseignant exercera sur une unité d'enseignement auprès d'élèves accueillis à la journée et en internat sur le dispositif ITEP. Un éducateur et une maîtresse de maison sont présents sur les temps de scolarisation.
- Le deuxième poste du dispositif ITEP de l'EME de Saint-Brieuc est situé à Dinan
- Le poste du dispositif de Guingamp rattaché à l'école F.Leizour est situé dans des locaux 7, rue Saint-Yves.

MISSIONS

- Assurer un enseignement adapté auprès d'élèves présentant d'importantes difficultés psychologiques dont l'expression perturbe les apprentissages
- Apporter à chaque élève pris en charge au sein d'un collectif, des enseignements ambitieux adaptés à ses besoins, tenant compte de son âge et de ses aptitudes afin de **permettre à chacun de se construire un projet personnel**
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Participer avec le coordonnateur pédagogique, en partenariat avec l'équipe pluri-professionnelle du dispositif ITEP, à l'élaboration d'un projet de scolarisation répondant aux besoins pédagogiques et éducatifs de chaque élève : **la visée à terme, est de revenir à une scolarisation en milieu ordinaire**
- Travailler en partenariat avec les différents personnels du dispositif ITEP et les enseignants des écoles accueillant des élèves du dispositif sur des temps d'inclusion.

COMPETENCES

- Bonne connaissance des spécificités et des besoins particuliers des élèves présentant des troubles des conduites et des comportements
- Connaissance des structures de l'ASH et des procédures de scolarisation
- Bonne capacité d'écoute, d'échange et d'adaptation permettant un travail en partenariat avec une équipe pluri-professionnelle

Les enseignants devront être titulaires du CAPPEI ou toutes autres certifications équivalentes.

Avant de postuler sur ces postes, les enseignants intéressés devront obligatoirement se renseigner auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07).

DISPOSITIF ITEP : Saint-Brieuc
Coordonnateur pédagogique de l'Unité d'Enseignement (1 poste) H/F

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	CIRCONSCRIPTION	SUPPORT / SPECIALITE	NB DE POSTE
0221110M	SAINT-BRIEUC	Rue Mermoz	ST BRIEUC ASH	CPUE / ULIS TFC G 0176	1

Réf : - décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés ;
 - arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médicosociaux ou de santé (BO n°17 du 23/04/09).

CADRE GENERAL

La coordination de l'Unité d'Enseignement est confiée à un instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPPEI ou toutes autres certifications équivalentes. Cet enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice ASH.

Sur Saint-Brieuc, il exerce les fonctions d'enseignant et de coordonnateur :

- Pour mi-temps une activité d'enseignement sur l'unité d'enseignement située 8 rue Mermoz : l'enseignant exercera auprès d'élèves, présentant des troubles des conduites et des comportements (TCC), accueillis à la journée et en internat sur le dispositif ITEP. Un éducateur et une maîtresse de maison sont présents sur les temps de scolarisation.
- Pour mi-temps une activité de coordonnateur pédagogique : l'organisation du dispositif ITEP sur plusieurs sites implique la mobilité du coordonnateur.

MISSIONS – le coordonnateur pédagogique de l'Unité d'Enseignement du dispositif ITEP :

- Est associé à la concertation qui s'établit entre la MDPH, les familles et l'équipe de l'institut lors de la demande d'admission d'un enfant ;
- Participe avec le directeur et le médecin à la répartition des enfants dans les divers groupes situés sur chacun des sites. Il est aussi informé de toute absence ou sortie d'élèves scolarisés, quel que soit le site ;
- Assure le lien avec les enseignants des écoles d'origine afin de favoriser au mieux la scolarisation ;
- Participe aux réunions organisées par le directeur en vue d'assurer la bonne coordination de l'ensemble des actions éducatives thérapeutiques et pédagogiques dont bénéficie chaque enfant ;
- Consulte régulièrement et informe les enseignants de chaque site, leur transmet tout élément nécessaire à l'organisation du suivi pédagogique des élèves, en lien avec les responsables du dispositif et, anime l'équipe pédagogique. Du fait d'une organisation pédagogique articulée sur plusieurs sites, le coordonnateur devra maîtriser l'outil informatique et les nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Dans le cadre du Projet Personnalisé de Scolarisation et d'un emploi du temps construit et validé, le coordonnateur pédagogique est garant de la mission de l'unité d'enseignement. Il appartient au coordonnateur et à l'équipe enseignante, d'appliquer ces principes et d'adapter le dispositif de scolarisation sur chacun des sites. A cette fin, la scolarisation des élèves s'effectuera pour partie dans les classes rattachées au dispositif et, autant que de besoin, progressivement dans des établissements scolaires partenaires.

COMPETENCES

- Une bonne connaissance des problématiques spécifiques des élèves avec difficultés psychologiques et de l'enseignement adapté
- Une expérience de travail en partenariat avec des services du médico-social
- Une disponibilité importante et de très grandes qualités relationnelles

Il est vivement conseillé de prendre contact avec la direction du dispositif ITEP afin de connaître le projet d'établissement. **Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de ce dispositif.**

Avant de postuler sur ces postes, les personnes intéressées devront se renseigner auprès de la direction du dispositif ITEP (02 96 78 19 09) et prendre contact avec l'IEN ASH, madame Agnès BIZOUARN (02 96 75 90 07)

Réf. relatives aux conditions de nomination du coordonnateur : arrêté du 2-4-2009, article 5a) ; JO du 8-4-2009.

Le poste de coordonnateur pédagogique est soumis à entretien concerté entre l'IEN ASH et le directeur de l'établissement médico-social.

Coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux (unité à 2 classes) H/F

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT/SPECIALITE	NB DE POSTE
0221105G	TREVOU TREGUIGNEC	SANATORIUM MARIN DE TRESTEL	CPUE / ULIS TFM G0177	1
0221661L	ST CAST LE GUILDO	INSTITUT MEDICO EDUCATIF	DETS / ULIS TFC G0176*	1
0221101C	LANGUEDIAS	IME LES AMIS DE BEL AIR	CPUE / ULIS TFC G0176	1

**en cas de vacance du poste, la nature du support sera transformée en CPUE*

DESCRIPTION DU POSTE :

- Réf : - Décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés
 - Arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé (BO n°17 du 23/04/09)

La coordination de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux est confiée à un instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPPEI ou toutes autres certifications équivalentes.

MISSIONS :

- Enseigner auprès d'élèves en situation de handicap
- Mettre en œuvre de façon concertée le volet pédagogique du Projet Personnel de Scolarisation de chaque élève accueilli dans l'établissement à travers un enseignement spécialisé,
- Organiser la mise en œuvre de tout dispositif d'enseignement concourant à la réalisation du Projet Personnalisé de Scolarisation, au service du parcours de formation de l'élève,
- Participer aux réunions de coordination et de promotion de la scolarisation,
- Mettre en œuvre un travail de partenariat avec l'ensemble des personnels de l'établissement,
- Assurer le rôle de personne ressource auprès des différents partenaires.

Il est vivement conseillé de prendre contact avec la direction de chaque l'établissement afin de connaître le projet d'établissement.

Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de certains établissements.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07).

Le poste est soumis à validation concertée entre l'IEN ASH et le directeur de l'établissement médico-social ou sanitaire conformément à l'arrêté du 2 avril 2009 :

« ...La coordination pédagogique de l'unité d'enseignement est assurée par le directeur de l'établissement ou, le cas échéant, par un enseignant désigné par l'inspecteur d'académie, directeur académique après concertation avec le directeur de l'établissement ou du service... »

Coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux (unité à 3 classes et plus) H/F

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT/ SPECIALITE	NB DE POSTE
0221562D	PLERIN	CENTRE HELIO MARIN Saint-Laurent	CPUE / ULIS TFM G 177	1
0221102D	DINAN	I.M.E. Les Vallées	DETS / ULIS TFC G0176*	1
0221510X	ST BRIEUC	I.M.E. Du Valais	DETS / ULIS TFC G0176*	1
0221564F	PLEMET	I.M.E. Belna	CPUE / ULIS TFC G0176	1
0221663N	ST BRIEUC	I.M.E. Guy Corlay	CPUE / ULIS TFC G0176	1
0221665R	MINIHY TREGUIER	I.M.E. Ker An Heol	CPUE / ULIS TFC G0176	1
0221752K	PLAINTEL	I.M.E. Les Mauriers	CPUE / ULIS TFC G0176	1
0221664P	LOUDEAC	I.M.E. Saint-Bugan	CPUE / ULIS TFC G0176	1

**en cas de vacance du poste, la nature du support sera transformée en CPUE*

Réf : - décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés
 - arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé (BO n°17 du 23/04/09)

La coordination de l'unité d'enseignement est confiée à un instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPPEI ou toutes autres certifications équivalentes.

MISSIONS :

- Enseigner auprès d'élèves en situation de handicap
- En collaboration avec le directeur de l'établissement, fixer et garantir les modalités de fonctionnement de l'unité d'enseignement
- Coordonner l'activité des professeurs des écoles et déterminer les emplois du temps et les services dans le cadre des dispositions réglementaires
- Promouvoir et organiser les temps de scolarisation à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement
- Etre associé aux décisions d'orientation des jeunes et au suivi des scolarisations en milieu ordinaire
- Tenir le suivi des documents relatifs à la scolarité des élèves (être informé des entrées, sorties et absences, et participer aux réunions d'admission des enfants ou adolescents)
- Participer aux réunions de coordination des actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques dont bénéficient les jeunes au sein de l'établissement.
- Assurer la mission de personne ressource auprès des partenaires

Cette coordination s'exerce dans le cadre du fonctionnement global de l'établissement (projet d'établissement, projet éducatif, thérapeutique et pédagogique).

Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de certains établissements.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07).

Le poste est soumis à validation concertée entre l'IEN ASH et le directeur de l'établissement médico-social et sanitaire conformément à l'arrêté du 2 avril 2009 :

« ...La coordination pédagogique de l'unité d'enseignement est assurée par le directeur de l'établissement ou, le cas échéant, par un enseignant désigné par l'inspecteur d'académie, directeur académique après concertation avec le directeur de l'établissement ou du service... »

**Enseignant référent
auprès des élèves en situation de handicap H/F**

RNE	COMMUNE	SUPPORT SPECIALITE	NB DE POSTE
0221127F	BROONS collège J. Monnet	REF G0000	1
0221623V	DINAN collège F. Broussais	REF G0000	1
0220038X	PLANCOET collège Chateaubriand	REF G0000	1
0220197V	GUINGAMP collège J. Prévert	REF G0000	1
0221931E	LANNION collège Y. Coppens	REF G0000	1
0221991V	PAIMPOL collège Chombart de Lauwe	REF G0000	1
0221537B	LAMBALLE collège Simone VEIL	REF G0000	1
0221039K	PLERIN collège J. Lequier	REF G0000	1
0221028Y	QUINTIN collège Le Volozen	REF G0000	1
0221038J	ROSTRENEN collège E. Herriot	REF G0000	1
0221513A	ST BRIEUC collège L. de Vinci	REF G0000	1
Création carte scolaire 2022 – implantation à définitif		REF G0000	2

DESCRIPTIF DU POSTE

- L'enseignant référent est un enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI ou toutes autres certifications équivalentes :
- qui exerce les fonctions de référent auprès des élèves handicapés du département afin d'assurer sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.
 - Il travaille en lien étroit avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
 - Cet enseignant contribue, sur son secteur d'intervention, à l'accueil, à l'information et au conseil de l'élève, de ses parents ou de son représentant légal et des équipes pédagogiques. Il est chargé de rassembler et de synthétiser les éléments de l'évaluation des besoins et des compétences du jeune réalisée en milieu scolaire.
 - Cet enseignant est chargé de réunir et de coordonner l'Equipe de Suivi de la Scolarisation pour chacun des élèves handicapés dont il est le référent.
 - Il favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation.
 - Le secteur d'intervention des enseignants référents est fixé par décision du DASEN. Il comprend nécessairement des établissements scolaires du premier et du second degré ainsi que les établissements de santé et médico-sociaux, de manière à favoriser la continuité des parcours de formation.
 - Il rend compte de son activité au niveau départemental (à l'IEN ASH tableau de bord ASH) et de la scolarisation des élèves en situation de handicap à partir des enquêtes nationales annuelles (à la DGESCO).

PROFIL SOUHAITE

- Bonne connaissance de la politique de scolarisation des enfants en situation de handicap, en particulier de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005.
- Bonnes aptitudes au travail en équipe et en partenariat
- Bonnes connaissances de l'outil informatique (tableur, traitement de textes)
- Grande aptitude à la communication
- Grande souplesse organisationnelle et réelle disponibilité horaire
- Disponibilité calendaire pour assurer la continuité du service.
- Très bonne connaissance et utilisation de l'outil informatique (bureautique, base de données) et de communication

Module de professionnalisation « exercer comme enseignant référent » ou secrétaire CDO ou minimum de deux ans d'ancienneté dans une autre option.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07).

**Poste enseignant spécialisé H/F
Maison d'arrêt de Saint-Brieuc (0221885E)**

RNE	ETABLISSEMENT	OPTION	SUPPORT/ SPECIALITE	NB DE POSTE
0221885E	Maison d'arrêt St Brieuc	SEGPA Enseigner en milieu pénitentiaire ou CEF	ISES E1D G0171	1

- Candidat titulaire du CAPPEI ou toutes autres certifications équivalentes, ayant de préférence une expérience en formation d'adultes.
- L'enseignant nommé s'engage à suivre l'intégralité des sessions de formation organisées conjointement par les ministères de l'Education Nationale et de la Justice et à s'adapter aux différentes contraintes de service liées à ce poste.
- Au cours de la première année de fonction, il reste titulaire du poste qu'il occupait précédemment.
- L'enseignement à des adultes ou des mineurs en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective de poursuite ou de reprise d'un cursus de formation et de préparation à un diplôme pour un public spécifique (préparation aux examens CFG-DNB, lutte contre l'illettrisme)
- Mise en œuvre et accompagnement des enseignements à distance.
- Ces actions d'enseignement s'accompagnent de tâches de coordination et de concertation (notamment avec les responsables de l'Unité Pédagogique Régionale).
- Des capacités à travailler en équipe, à respecter les règles de sécurité et de fonctionnement d'un établissement pénitentiaire sont absolument nécessaires.

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07).

Poste spécialisé H/F
Coordonnateur de la commission départementale d'orientation (0,5 ETP)

RNE	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	SUPPORT	NB DE POSTE
0220092F	ST-BRIEUC	IEN ST-BRIEUC ASH	ACEN	0.5

Ce poste est intégré à la liste des postes de titulaires de secteur (TRS) et est implanté à la circonscription de Saint-Brieuc ASH. C'est ce poste de TRS qui devra être saisi dans la liste des vœux sur I-PROF – MVT 1D.

L'enseignant devra être titulaire du CAFIPEMF.

MISSIONS DU SECRETARIAT CDO :

Les enseignants secrétaires de CDOEA sont des spécialistes de la scolarisation des élèves en grande difficulté scolaire.

Ils développent une expertise dans le domaine de l'évaluation, de l'orientation et du suivi des projets des élèves.

- En lien avec les IEN CCPD et les chefs d'établissements du second degré : réception et vérification des dossiers de demande d'orientation vers les EGPA.
- Organisation des Commissions techniques d'orientation : calendrier, convocations, invitations des familles, préparation des dossiers.
- En commission : présentation des dossiers, mise à jour des relevés de décisions.
- Préparation et organisation des CDO plénières (élaboration des listes avec avis, convocations, calendrier...).
- Mise à jour régulière du tableau des effectifs scolarisés en EGPA notamment en lien avec la MDPH (prise en compte des élèves handicapés scolarisés en EGPA).
- Suivi des projets pédagogiques des SEGPA – Rôle de conseil

COMPETENCES ATTENDUES :

- Faire preuve d'une parfaite déontologie de la fonction publique
- Maîtrise des outils de bureautique : tableur, traitement de textes, courriels.
- Compétences pédagogiques et didactiques
- Qualités relationnelles - Discrétion et réserve professionnelle – capacité à entrer en communication avec l'ensemble des partenaires
- Disponibilité et flexibilités des horaires.
- Adaptabilité calendaire pour assurer la continuité du service public.

Les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07) en vue d'une information plus approfondie sur les tâches et missions dévolues à ce poste.

Poste spécialisé H/F
Adjoint au coordonnateur du pôle enfance de la MDPH

RNE	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	SUPPORT	NB DE POSTE
0221945V	ST-BRIEUC	IEN ST-BRIEUC ASH	TRS Ratt. MDPH	1

MISSIONS :

Le coordonnateur adjoint participe aux missions d'information, d'instruction et d'orientation des demandes assurées par la MDPH, concernant le public enfant.

Sous l'autorité du coordonnateur du pôle Enfance de la MDPH, il assure le lien avec les partenaires du secteur de la scolarisation. Il est en contact plus particulièrement avec les enseignants référents et les représentants des établissements et services médico-sociaux.

C'est un professionnel mis à disposition de la MDPH par la direction des services départementaux de l'Education nationale (sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et fonctionnelle de la directrice de la MDPH).

Au titre de l'organisation et la coordination administrative, il assure :

- l'examen, le contrôle de la recevabilité des demandes et l'instruction concernant les demandes d'aides humaines, notamment en priorisant l'examen des renouvellements de droit ;
- l'accompagnement, la préparation et l'animation des différentes équipes d'évaluation ;
- le lien avec les enseignants référents sur les situations individuelles complexes dans le cadre de la « Réponse accompagnée pour tous » ;
- la formalisation des décisions de la CDAPH.

Au titre de l'animation et de la coordination du partenariat, il assure :

- l'animation des partenariats et des relations avec les professionnels médico-sociaux, paramédicaux, et libéraux pour sensibiliser à la nécessité de recourir de manière adaptée aux dispositifs du handicap ;
- le conseil technique auprès des professionnels, des partenaires.

COMPETENCES ET QUALITES ATTENDUES :

- Aptitude indispensable pour le travail en équipe et à la communication
- Qualités relationnelles et organisationnelles
- Maîtrise de l'outil informatique
- Connaissances dans le domaine du handicap et de la compensation
- Disponibilité et flexibilités des horaires.
- Adaptabilité calendaire pour assurer la continuité du service public

Les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07) en vue d'une information plus approfondie sur les tâches et missions dévolues à ce poste.

Coordonnateur du pôle enfance de la MDPH H/F

RNE	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	SUPPORT	NB DE POSTE
0221945V	ST BRIEUC	IEN ST BRIEUC ASH	TRS Ratt. MDPH	1

Direction : MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES.

Service : Pôle Enfance

Intitulé du poste : Coordonnateur Pôle Enfance – Catégorie A

Résidence administrative : Plérin

Taux d'emploi : temps plein

Astreintes particulières : pas d'astreinte mais flexibilité des horaires en fonction des besoins

Prévention des risques (observations particulières) : Néant

DESCRIPTION DE LA MISSION

Sous la responsabilité fonctionnelle de la directrice de la MDPH et de la Responsable de coordination des pôles, au sein d'une équipe d'au moins 10 agents, le Coordonnateur du pôle enfance est garant du bon fonctionnement du dispositif et du processus d'instruction pour toutes les personnes en situation de handicap de moins de 20 ans présentant une demande de compensation du handicap, excepté les demandes de compensation financière instruites par deux autres coordonnateurs.

Personnel mis à disposition de la MDPH par la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes d'Armor, cet agent est sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN ASH.

Il établit les liens nécessaires avec les enseignants référents durant toute l'instruction de la demande. Il anime l'équipe technique chargée d'élaborer une proposition de compensation. Il entretient les liens avec les partenaires et les familles et contrôle les décisions notifiées aux familles et aux partenaires.

Les enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap sont des spécialistes de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Ils développent une expertise dans le domaine de l'évaluation, de l'orientation et du suivi des projets des élèves.

DESCRIPTION DES TACHES

- Organiser et coordonner le travail des secrétaires ;
- Etre garant de toutes les étapes d'instruction, de la conduite de l'évaluation en lien avec l'équipe pluridisciplinaire (équipe composée de médecin, travailleur social, enseignant spécialisé, psychologue scolaire, responsable d'établissement ou de service médico-social), de l'implication et de l'information de la personne en situation de handicap ou de son représentant légal ;
- Organiser et animer les équipes techniques, en vue d'élaborer le plan personnalisé de scolarisation (PPS) ;
- Présenter les demandes aux membres de la CDAPH ;
- Veiller à la conformité du contenu et de la mise en forme des décisions ;
- Rédiger les mémoires de contentieux et représenter la MDPH aux audiences devant le Tribunal du Contentieux de l'Incapacité (TCI) ;
- Participer aux actions qui se situent dans l'environnement de la MDPH (projets, forums, temps d'échange et de communication, relations avec les Établissements et services médico-sociaux, sanitaires etc.) ;
- Participer (en lien avec la direction) à l'élaboration de partenariats, à des réunions départementales, régionales, nationales
- Participer à l'analyse des statistiques pour la production du rapport annuel d'activités de la MDPH.

COMPETENCES ET QUALITES SOUHAITEES

- Connaître le cadre de son action et sa mise en œuvre dans le contexte local ;
- Maîtriser la démarche et les outils pour concevoir les projets individuels des élèves et leur mise en œuvre ;
- Contribuer aux travaux d'une équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans une démarche globale de coopération ;
- Connaissance et expérience dans le domaine médico-social, connaissance du système éducatif et particulièrement dans le secteur du handicap ;
- Sens du travail en équipe, bonne capacité relationnelle et d'adaptabilité ;
- Bonnes capacités de synthèse et de rédaction ;
- Expérience d'encadrement ;
- Maîtrise des outils informatiques, compte-tenu de la Gestion dématérialisée des dossiers des usagers de la MDPH depuis la mise en place de la Gestion Électronique des Documents (GED) ;
- Faire preuve d'une parfaite déontologie de la fonction publique.

Les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07) en vue d'une information plus approfondie sur les tâches et missions dévolues à ce poste.

**Enseignant spécialisé en Hôpital de jour – Option D – H/F
Site de Quévert**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT/ SPECIALITE	QUOTITE
0221947X	Quévert	Le Petit Prince	UEE - ULIS TFC G0176	1

CADRE GENERAL

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice ASH, en lien avec l'inspectrice de la circonscription de Dinan sud, l'enseignant exercera dans le cadre du dispositif de scolarisation implanté sur l'hôpital de jour « La Rose des Vents », établissement sanitaire, situé 1, rue des Alouettes sur la commune de Quévert, accueillant des enfants présentant des troubles psychiques ou des troubles du développement.

MISSIONS

- Assurer 24 heures d'enseignement auprès des élèves sur le dispositif de scolarisation de l'hôpital de jour
- Apporter à chaque élève, pris en charge au sein d'un collectif, des enseignements ambitieux adaptés à ses besoins, tenant compte de son âge et de ses aptitudes
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Elaborer, en partenariat avec l'équipe soignante, un projet de scolarisation harmonisant temps d'enseignement et soins
- Coordonner le suivi scolaire dans le cadre d'une scolarisation partagée entre le site de l'hôpital de jour et l'école de référence
- Travailler en partenariat avec les différents personnels du service de soins et les enseignants des écoles
- Participer à des temps de synthèse en collaboration avec les personnels de l'hôpital de jour
- Assurer le rôle de personne ressource auprès des différents partenaires.

COMPETENCES

- Bonne connaissance des besoins particuliers des enfants accueillis sur l'hôpital de jour, notamment sur le plan de la scolarisation des élèves présentant des troubles psychiques ou des troubles envahissants du développement
- Connaissance des structures de l'ASH et des procédures de scolarisation
- Bonne capacité d'écoute, d'échange et d'adaptation permettant un travail en partenariat avec l'équipe pluri-professionnelle de l'hôpital en respectant les directives de l'Education nationale.

L'enseignant devra être titulaire du CAPPEI ou toutes autres certifications équivalentes.

Avant de postuler, les enseignants intéressés devront obligatoirement se renseigner auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07).

Enseignant spécialisé en Hôpital de jour – Option D – H/F
Sites de Lannion, Paimpol

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE
0220942E	Lannion	Pen An Ru	TRS G0145	ULIS TFC G0176	0.75
0220701T	Paimpol	Le Bras			0.25

Ce poste est intégré aux postes de titulaires de secteur (TRS) G0145 et implanté à l'école élémentaire Pen Ar Ru de Lannion. Ce poste figure sur la liste des postes de TRS avec spécialité. C'est ce poste de TRS qui devra être saisi dans la liste des vœux sur I-prof – MVT1D.

CADRE GENERAL

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice ASH, en lien avec les inspectrices des circonscriptions de Lannion et de Paimpol, l'enseignant scolarisera des enfants présentant des troubles psychiques ou des troubles du développement dans le cadre suivant :

- Sur Lannion : l'enseignant exercera sur le dispositif inclusif de scolarisation implanté sur l'école de Pen Ar Ru pour $\frac{3}{4}$ de son temps de travail
- Sur Paimpol : l'enseignant exercera dans le cadre du dispositif de scolarisation implanté sur le site de l'hôpital de jour (*situé 36 rue du Général Leclerc*) pour $\frac{1}{4}$ de son temps de travail, soit 1 journée par semaine.

Cette organisation implique la mobilité de l'enseignant.

MISSIONS

- Assurer 24 heures d'enseignement auprès des élèves : sur le dispositif de scolarisation de l'hôpital de jour de Paimpol et sur le dispositif inclusif de scolarisation de l'école élémentaire de Pen Ar Ru à Lannion.
- Apporter à chaque élève pris en charge au sein d'un collectif, des enseignements ambitieux adaptés à ses besoins, tenant compte de son âge et de ses aptitudes
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Elaborer, en partenariat avec les équipes soignantes des sites de Lannion et Paimpol, un projet de scolarisation harmonisant temps d'enseignement et soins
- Travailler en partenariat avec les différents personnels des services de soins et les enseignants de l'école
- Sur le site de Paimpol : sur certaines périodes (notamment au premier semestre), se rendre, au regard des projets individuels des élèves, sur leurs lieux de scolarisation afin d'aider les enseignants à mettre en œuvre des enseignements adaptés répondant aux besoins spécifiques des élèves suivis par l'hôpital de jour
- Participer à des temps de synthèse en collaboration avec les personnels de l'hôpital de jour
- Assurer le rôle de personne ressource auprès des différents partenaires.

COMPETENCES

- Bonne connaissance des besoins particuliers des enfants accueillis sur l'hôpital de jour, notamment sur le plan de la scolarisation des élèves présentant des troubles psychiques ou des troubles envahissants du développement
- Connaissance des structures de l'ASH et des procédures de scolarisation
- Bonne capacité d'écoute, d'échange et d'adaptation permettant un travail en partenariat avec des équipes pluri-professionnelles

L'enseignant devra être titulaire du CAPPEI ou toutes autres certifications équivalentes.

Avant de postuler, les enseignants intéressés devront obligatoirement se renseigner auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07).

Enseignant spécialisé en Hôpital de jour – Site de Saint-Brieuc – H/F

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT/SPECIALITE	QUOTITE
0220519V	ST-BRIEUC	Les merles	UEE - ULIS TFC G0176	1

CADRE GENERAL

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice ASH en lien avec l'inspecteur de la circonscription de Saint-Brieuc Est, l'enseignant scolarisera des enfants présentant des troubles psychiques ou des troubles du développement dans le cadre suivant :

En école : l'enseignant exercera, le lundi, mardi, jeudi & vendredi matin, sur le dispositif inclusif de scolarisation implanté sur l'école des Merles

Sur le site de l'hôpital de jour (situé 8 boulevard Hoche) : l'enseignant exercera dans le cadre du dispositif de scolarisation

MISSIONS

- Assurer 24 heures d'enseignement auprès des élèves : sur le dispositif de scolarisation de l'hôpital de jour et sur le dispositif inclusif de scolarisation de l'école des Merles
- Apporter à chaque élève, pris en charge au sein d'un collectif, des enseignements ambitieux adaptés à ses besoins, tenant compte de son âge et de ses aptitudes
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Elaborer, en partenariat avec l'équipe soignante de l'hôpital de jour, un projet de scolarisation harmonisant temps d'enseignement et soins
- Travailler en partenariat avec les différents personnels du service de soins et les enseignants de l'école des Merles
- Participer à des temps de synthèse en collaboration avec les personnels de l'hôpital de jour
- Assurer le rôle de personne ressource auprès des différents partenaires.

COMPETENCES

- Bonne connaissance des besoins particuliers des enfants accueillis sur l'hôpital de jour, notamment sur le plan de la scolarisation des élèves présentant des troubles psychiques ou des troubles envahissants du développement
- Connaissance des structures de l'ASH et des procédures de scolarisation
- Bonne capacité d'écoute, d'échange et d'adaptation permettant un travail en partenariat avec une équipe pluri-professionnelle

L'enseignant devra être titulaire du CAPPEI ou toutes autres certifications équivalentes.

Avant de postuler, les enseignants intéressés devront obligatoirement se renseigner auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07).

Classe relais
Collège A. Le Braz de Saint-Brieuc – H/F

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT/SPECIALITE	NB DE POSTE
0220185G	ST BRIEUC	Collège A. Le Braz	CLR E1D SPE C0071 option F	1

Ce poste est placé sous autorité conjointe de l'IEN ASH et de l'IEN IO.

La finalité essentielle de cette classe consiste à favoriser, par un accueil spécifique et temporaire, une réinsertion effective des élèves dans une formation ordinaire sous statut scolaire ou dans une formation en alternance.

Y sont scolarisés à temps partiel en priorité des jeunes de 14 à 16 ans qui, en grande difficulté scolaire et personnelle, sont dans un processus de décrochage scolaire ou en ont été exclus. Le travail s'effectue en partie avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les partenaires territoriaux.

Les objectifs doivent permettre aux jeunes accueillis de :

- Se construire un projet personnel et professionnel,
- Reprendre et poursuivre les apprentissages fondamentaux,
- Se socialiser dans le groupe, accepter les règles de la vie collective
- Se situer par rapport à la loi,
- Favoriser ainsi le retour dans un établissement scolaire ou l'engagement dans un cursus d'apprentissage et/ou de formation professionnelle.

DESCRIPTIF DU POSTE

En collaboration avec les professionnels partenaires, appréhender le jeune dans sa globalité, en tant que personne (et non seulement en tant qu'élève), dans son environnement familial et social, dans sa culture, son langage, ses habitudes de vie. Construire avec celui-ci un plan de formation personnalisé et un contrat de vie dans l'Ecole qui tiennent compte de ses savoirs, savoir-faire et de ses comportements.

Mobiliser toutes les ressources pour mettre en œuvre le projet personnel de chaque jeune après avoir recensé les compétences nécessaires **à l'interne** de l'Education nationale (équipe pédagogique, chefs d'établissement d'origine et d'accueil, Conseillers d'Orientation Psychologues, personnel médico-social, équipe médicale...) et **à l'externe** (travailleurs sociaux, associations, justice, entreprises...)

Construire et gérer le groupe d'élèves en fonction des personnalités présentes. Construire et mettre en œuvre des stratégies individualisées d'apprentissage. Toute cette démarche ne peut se concevoir que dans des actes d'enseignement adaptés à la problématique de chacun des jeunes accueillis.

COMPETENCES SOUHAITEES : (en complément des compétences explicitées dans le référentiel de Professeurs des Ecoles et du référentiel de CAPA-SH option F ou du CAPPEI)

- connaissance des différents réseaux d'aide aux élèves et d'accompagnement éducatif,
- préparation et suivi de l'alternance en entreprise,
- maîtrise de l'outil informatique et des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.
- capacité à présenter les dossiers à la commission d'admission en classe relais.

QUALITES ATTENDUES :

- aptitude au travail et à l'animation d'équipe,
- capacités relationnelles d'écoute et de dialogue avec des élèves à besoins spécifiques

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de Monsieur Lionel LE GRUIEC, IEN IO (02 96 75 90 09) ou de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07).

**Classe/atelier - relais ou « classe SAS » (0,5 ETP)
et chargé(e) de mission auprès de la PJJ (0,5 ETP) – H/F**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT/SPECIALITE	NB DE POSTE
0221513A	ST-BRIEUC	Collège Léonard de Vinci	CLR E1D SPE C0071	1

Ce poste est placé sous autorité conjointe de l'IEN IO et de l'IEN ASH. Il est composé de 0,5 ETP pour la classe-atelier relais, poste implanté au collège de Vinci à St-Brieuc et de 0,5 ETP pour la mise à disposition de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse.

➤ **MISSIONS CLASSE / ATELIER - RELAIS OU « SAS »**

Cette classe a pour finalité, par un accueil spécifique d'une durée moyenne de quatre semaines, de favoriser la réinsertion effective des élèves dans une formation ordinaire, sous statut scolaire.

Sur ce dispositif, sont scolarisés, à temps partiel, des jeunes relevant du collège aux situations diverses (déscolarisation, rupture familiale...) dont le parcours antérieur nécessite la mise en œuvre d'un bilan pédagogique en vue de proposer une affectation pertinente dans le cadre d'un parcours ordinaire ou adapté.

Descriptif des missions :

- Appréhender le jeune dans sa globalité, construire avec celui-ci un plan de formation personnalisé et un contrat de vie qui tiennent compte de ses possibilités ;
- Mobiliser toutes les ressources pour mettre en œuvre le projet personnel de chaque jeune après avoir recensé l'ensemble des compétences humaines nécessaires tant sur le plan scolaire que partenarial ;
- Mettre en œuvre des stratégies individualisées d'apprentissage.

➤ **MISSIONS AUPRES DE LA PJJ**

Ce poste répond, sur le plan départemental, à la collaboration des services de l'Education nationale et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans le but de lutter contre l'exclusion scolaire et la déscolarisation.

Descriptif des missions : *(celles-ci sont définies en partenariat par la PJJ et l'EN)*

- Faciliter l'accès à la scolarisation et à la qualification des jeunes pris en charge par la PJJ
- Améliorer les procédures de repérage, participer à l'évaluation scolaire de jeunes déscolarisés ;
- Coordonner et développer les relations partenariales ;
- Contribuer à la scolarisation en tenant compte de la spécificité partenariale du poste ;
- Faciliter la scolarisation totale ou partielle dans les dispositifs communs, le lien entre classe relais, MLDS, CIO...
- Elaborer des stratégies de scolarisation en cohérence avec les parcours individuels.

Modalités d'action :

- Prendre en charge, pour des activités scolaires, certains jeunes (en groupe ou individuellement) accueillis par les structures de la PJJ (ou habilitées), afin d'organiser et de mettre en œuvre un enseignement permettant d'observer et d'évaluer les aptitudes des élèves et la reprise des apprentissages fondamentaux.
- Participer, au sein de diverses réunions, à l'élaboration et à l'harmonisation de stratégies de travail
- Assurer la liaison et le suivi avec les équipes des établissements scolaires concernés
- Rendre compte régulièrement, par des bilans, de son activité à l'Education nationale comme à la PJJ

Qualités souhaitées :

- Aptitude au travail et à l'animation d'équipe,
- Capacités relationnelles d'écoute et de dialogue avec des élèves aux profils particuliers

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de Monsieur Lionel LE GRUIEC, IEN IO (02 96 75 90 09)

**Poste en unité d'enseignement pour enfants TSA – H/F
(Troubles spécifiques du spectre de l'autisme)**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT / SPECIALITE	NB DE POSTE
0221115T	LANNION	E.E.PU kroas hent	UEE – ULIS TSA G0178	1
0221703G	LOUDEAC	E.M.PU J. Prévert	UEE – ULIS TSA G0178	1
0221432M	ST-BRIEUC	E.E.PU Yves Dollo	UEE - ULIS TSA G0178	1

Le plan autisme 2013-2017 prévoit la création d'unités d'enseignement (UE) en classes maternelles pour améliorer l'inclusion scolaire des enfants porteurs de troubles spécifiques du spectre de l'autisme (TSA) dès la petite enfance, en s'appuyant sur le déploiement d'interventions précoces, personnalisées, globales et coordonnées, telles que recommandées par la HAS et l'ANESM en 2012.

IMPLANTATION

Ces unités d'enseignement sont implantées à l'école élémentaire Kroas Hent de Lannion, l'école maternelle Jacques Prévert de Loudéac et l'école primaire Yves Dollo de Saint-Brieuc.

L'UE s'appuie sur le cahier des charges exposé dans l'instruction interministérielle DGCS /SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014.

PROFIL du candidat

- Enseignant titulaire, expérimenté de préférence dans le domaine de l'autisme.
- L'enseignant devra être titulaire du CAPPEI ou toutes autres certifications équivalentes.

MISSION de l'enseignant identifié comme le coordonnateur de l'UE

« Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement ou du service, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement sanitaire ou médico-social.

A ce titre :

- il organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement ;
- il supervise, s'il y a lieu, l'organisation des groupes d'élèves ;
- il coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves, au sein même de l'établissement ou du service, ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements ;
- il travaille en lien avec les enseignants référents des élèves de l'unité d'enseignement, en vue de favoriser au mieux le déroulement de leur parcours de formation,
- il assure le rôle de personne ressource auprès des différents partenaires.

Il est le garant de la conception, de la mise en œuvre et de la régulation des projets d'apprentissage des élèves concernés, dans le cadre des programmes nationaux.

COMPÉTENCES attendues en termes de connaissances

- solides connaissances des troubles du spectre autistique ;
- expérience pédagogique en ASH avérée ;
- connaissance des dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés.
- maîtrise des théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages ;
- maîtrise des programmes en vigueur, notamment du cycle 1.

COMPETENCES attendues en terme de capacités et savoir-faire

- faire preuve d'une parfaite déontologie de la fonction publique ;
- travailler en équipe pluri-catégorielle et avec des partenaires pluri-professionnels ;
- savoir analyser une situation de handicap et dégager les besoins de l'élève en termes scolaires ;
- coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école dans le cadre du projet individuel de chaque élève ;
- mettre en œuvre les aides pédagogiques préconisées ;
- évaluer régulièrement les actions engagées ;
- respecter le secret professionnel et faire preuve de la confidentialité et de la discrétion nécessaires à chaque situation ;
- évaluer les situations critiques et/ou d'urgence.
- prendre la distance nécessaire à l'analyse des problématiques liées au handicap ou à la maladie.
- faire preuve de disponibilité pour des réunions hors temps scolaire ;
- suivre les formations proposées et se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers.

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Relations fonctionnelles en interne :

IEN ASH et IEN de la circonscription ; Enseignant(s) Référent(s) ; Equipe pluridisciplinaire de l'établissement médico-social ; Equipe enseignante de l'école d'implantation

Relations fonctionnelles en externe :

Direction académique des Côtes d'Armor ; Agence régionale de santé (ARS) ; MDPH ; Etablissement et service médico-social de référence ; AESH le cas échéant ; Familles

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame **Agnès BIZOUARN**, IEN en charge de l'ASH, au 02.96.75.90.07.

Poste de professeur des écoles affecté sur un dispositif d'autorégulation H/F

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT / SPECIALITE	NB DE POSTE
0220824B	GRACES	E.E.PU GRACES	ENS/SPCO	1

La stratégie nationale autisme 2018-2022 prévoit la création de dispositifs d'autorégulation (DAR) : ils constituent une nouvelle modalité de scolarisation dans l'offre déjà existante et visent l'inclusion dans les classes ordinaires de l'école élémentaire d'élèves avec Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA). Le DAR concerne 10 élèves de 6 à 12 ans avec TSA inscrits à temps plein sur l'école porteuse du dispositif. Afin de soutenir l'équipe enseignante et de permettre une scolarisation à temps complet en classe ordinaire, une équipe médico-sociale est implantée en appui, au sein de l'école. Les interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se réfèrent aux recommandations de bonnes pratiques de la HAS et sont réalisées au sein de l'école, associant l'équipe enseignante et les professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées.

Une fois le dispositif déployé pleinement au sein de l'école, les principes et modalités concrètes de mise en œuvre permettent à l'ensemble des élèves à besoins particuliers de bénéficier des modalités d'intervention.

Le DAR s'appuie sur le cahier des charges élaboré par la délégation interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement.

Ce dispositif d'autorégulation est implanté à l'école élémentaire (primaire) François Leizour à Guingamp

PROFIL DU CANDIDAT :

- Enseignant titulaire, de préférence expérimenté dans le domaine de l'autisme.

MISSIONS :

- partager avec les autres professionnels de l'équipe médico-sociale un langage et des outils de réflexion communs
- réaliser avec l'enseignant de la classe et l'équipe médico-sociale les évaluations pédagogiques qui permettent le réajustement des projets
- élaborer avec l'équipe (enseignants et professionnels du médico-social) le PPI (projet pédagogique individualisé) qui articule PPS et PIA
- prendre en charge les élèves avec TSA au sein de la salle d'autorégulation
- pratiquer la co-intervention dans la classe de l'élève afin de faciliter la généralisation des compétences
- contribuer à l'adaptation des supports pédagogiques, nécessaires en salle d'autorégulation et en classe ordinaire
- suppléer l'enseignant de la classe pour que ce dernier puisse avoir des temps de concertation avec les membres de l'équipe médico-sociale
- favoriser l'établissement de relations de confiance et la collaboration entre l'équipe de professionnels du secteur médico-social et l'ensemble des enseignants de l'école
- transmettre des observations circonstanciées au professionnel chargé de la supervision

COMPETENCES ATTENDUES :

- savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute, de réactivité
- savoir travailler en équipe et coordonner un réseau d'acteurs
- agir en référence constante au principe d'éducabilité cognitive
- faire preuve de discrétion et de respect du secret professionnel partagé
- être en capacité de faire évoluer des méthodes d'enseignement en fonction des recommandations de la supervision
- avoir une connaissance approfondie de l'ensemble des programmes de la maternelle et de l'élémentaire, ainsi que des démarches pédagogiques, de manière à construire des séquences d'apprentissage prenant en compte les besoins des élèves
- avoir une connaissance fine des connaissances et compétences du socle commun et des évaluations correspondantes
- avoir le sens de la communication et du contact

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de Madame Agnès BIZOUARN, Inspectrice de l'Education Nationale en charge de l'ASH 02 96 75 90 07

Poste de soutien : Scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) et Elèves allophones nouvellement arrivés (EANA) en premier degré – H/F

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT SPECIALITE	NB DE POSTE
0221711R	GUINGAMP	E.E.PU La Chesnaye	ECEL EFIV G0107 IEEL EANA G0163	0,75 0.25
0221042N	LANNION	E.E.PU Woas Wen	ECEL EFIV G0107 IEEL EANA G0163	0.50 0.25
0221045S 0221488Y	LOUDEAC GUERLEDAN	E.E.PU J.VERNE E.E.PU GUERLEDAN	ECEL EFIV G0107 IEEL EANA G0163	0.25 0.25
0221947X	QUEVERT	E.E.PU Le Petit Prince	ECEL EFIV G0107	0.25

Ces postes de soutien sont intégrés aux postes de titulaires de secteur (TRS) G0107 et implantés respectivement à E.E.PU La Chesnaye à Guingamp, E.E.PU Woas Wen à Lannion et E.E.PU Le Petit Prince à Quévert et E.E.PU Loudéac. Ces postes figurent sur la liste des postes de TRS avec spécialité. Ce sont ces postes de TRS qui devront être saisis dans la liste des vœux sur I-prof – MVT1D.

Les enseignants travaillent dans le cadre de la mission académique du CASNAV sous l'autorité de l'IEN en charge du dossier au niveau départemental qui est en lien avec l'IEN de la circonscription.

MISSION ACCOMPAGNEMENT DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS (EFIV)

- **Missions de médiation auprès des élèves allophones arrivants et de leur famille :**
 - Créer une dynamique partenariale à l'échelle d'un territoire pour rapprocher école-famille, en vue de la réussite des EFIV
 - Encourager, faciliter, accompagner l'entrée au collège des EFIV dès le début du cycle 3

- **Missions de coordination pédagogique :**
 - Comprendre et porter les enjeux de l'école et d'une société inclusive
 - Enseigner en co-intervention dans les écoles recevant des EFIV
 - Développer la continuité pédagogique école/collège
 - Asseoir les apprentissages des EFIV en prenant en compte leurs besoins éducatifs particuliers à partir d'un bilan des acquis
 - Posséder des compétences dans les démarches de différenciation pédagogique et de personnalisation des parcours
 - Montrer des capacités d'adaptation, de souplesse au regard des flux, des déplacements, des départs et des arrivées des familles
 - Apporter des conseils aux professeurs

- **Missions de coordination administratives et institutionnelles :**
 - Coopérer activement lors des temps de formation ou dans le cadre des différents groupes de travail
 - Renseigner différentes enquêtes et fournir un bilan régulier des activités
 - Rédiger un bilan d'activité annuel et proposer des perspectives en lien avec les attentes académiques et nationales

MISSIONS SOUTIEN AUPRES DES ELEVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVES EN PREMIER DEGRE (EANA) :

- **Missions de médiation auprès des élèves allophones arrivants et de leur famille :**
 - Clarifier la compréhension du système éducatif par les enfants et leur famille,
 - Favoriser la communication entre les familles et les différents partenaires institutionnels de l'école,
 - Encourager, accompagner, soutenir le parcours scolaire des EANA vers le collège.
- **Missions de coordination pédagogique :**
 - Enseigner le Français Langue Seconde (FLS) en co-intervention en favorisant la dynamique inclusive,
 - Etablir un bilan diagnostic des acquis et besoins des élèves concernés
 - Aider les enseignants de la classe par une information sur la scolarité antérieure, et par l'apport d'outils,
 - Apporter des conseils aux professeurs
 - Développer la continuité pédagogique écoles-collège
- **Missions de coordination administratives et institutionnelles :**
 - Coopérer activement lors des temps de formation ou dans le cadre des différents groupes de travail,
 - Renseigner différentes enquêtes et fournir des bilans réguliers des activités,
 - Rédiger un bilan d'activité annuel

EXPERIENCES ET COMPETENCES SOUHAITEES :

- Etre lauréat de la certification complémentaire F.L.S (français langue seconde et langue de scolarisation),
- Maîtriser les éléments d'une pédagogie différenciée,
- Expérience d'enseignement en cycle 2
- Connaissances des problématiques du parcours des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA),
- Posséder une aptitude au travail en partenariat et en équipe,
- Faire preuve de curiosité intellectuelle et d'ouverture d'esprit (connaissance des cultures).

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès Madame Gaële HERBERT-BARSE, inspectrice de l' Education Nationale de la circonscription de Loudéac, au 02.96.28.02.82.

Poste coordonnateur départemental CASNAV en premier degré – H/F
--

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	NB DE POSTE
0221840F	SAINT-BRIEUC	IENA	CASNAV	CASNAV (G0107)	1

Le poste est rattaché à l'IENA

MISSIONS Coordonnateur-trice CASNAV :

Accueillir les élèves et les familles :

- Favoriser la scolarisation des élèves et réduire les délais d'attente
- Co-intervenir au sein des classes (EFIV ou EANA)
- Contribuer au bilan diagnostic des compétences des élèves concernés afin d'élaborer un projet personnalisé au regard du socle commun
- Définir avec les équipes éducatives, les modalités de scolarisation les plus adaptées sur la base de ces évaluations, tout en respectant la classe d'âge
- Aider à la bonne compréhension du système éducatif par les élèves et leur famille
- Assurer l'information des différents partenaires institutionnels de l'école

Accompagner les équipes pédagogiques par :

- La diffusion de différents appuis didactiques, pédagogiques, documentaires mutualisés par le CASNAV
- Des actions de formation diverses : réunions, formation en école ou en circonscription, stages départementaux du PAF, accompagnement des enseignants-ressources, conseils donnés aux formateurs, accompagnement à la certification FLS, ...
- L'accompagnement des équipes pédagogiques dans la compréhension des modalités d'évaluation et d'orientation

Faire partie d'un réseau CASNAV pour :

- Soutenir la dynamique de partage et de mise en réseau impulsée par le CASNAV
- Coopérer activement lors des temps de formation ou dans le cadre des différents groupes de travail en concertation et en cohérence avec la politique de formation académique, concevoir et mettre en œuvre des dispositifs de formation
- Contribuer à la conception et à la mutualisation des ressources pédagogiques du CASNAV
- Travailler en lien avec le service DIVEL de la DSDEN 22, alimenter le tableau de bord du CASNAV sur la scolarisation des EANA et des EFIV
- Renseigner différentes enquêtes et fournir des bilans réguliers des activités.

COMPÉTENCES PARTICULIÈRES ATTENDUES :

- Faire preuve de valeurs professionnelles liées à l'éthique du professeur d'école
- Comprendre et porter les enjeux d'une école et d'une société inclusive
- Etre certifié.e par le CAFIPEMF (ou l'envisager)
- Etre certifié.e complémentaire FLS (ou l'envisager)
- Posséder une expertise pédagogique et maîtriser les éléments d'une pédagogie différenciée
- Etre sensibilisé e aux conditions de vie des familles d'EFIV et d'EANA
- Disposer d'une aptitude à la communication notamment interculturelle,
- Avoir des aptitudes au travail en partenariat et en équipe

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Gaële HERBERT-BARSE, IEN de la circonscription de Loudéac 02 96 28 02 82 ou ce.ien22.loudeac@ac-rennes.fr).

**Poste PE - Coordonnateur en UPE2A
(Unité Pédagogique pour Elève Allophone Arrivant) en premier degré – H/F**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	NB DE POSTE
0220899H	LAMBALLE	E.E.PU Mathurin Méheut	IEEL	UPEA (G0163)	1
0221506T	SAINT-BRIEUC	E.E.PU Cesson Croix Rouge	IEEL	UPEA (G0163)	1
0220551E	LE MENE	E.E.PU Le Mené Est	IEEL	UPE2A Itinérante (Le Méné)	1
0221091S	ROSTRENEN	E.E.PU R. LE HENAFF	IEEL	UPE2A (G0163)	1
0221506T	SAINT-BRIEUC	E.E.PU Cesson Croix Rouge	IEEL	UPE2A Itinérante (Saint-Brieuc Est et Ouest)	1

L'enseignant travaille sous la responsabilité directe de l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription.

MISSIONS DU PROFESSEUR-COORDONNATEUR EN UPE2A :

Les EANA sont inclus dans la classe d'âge de référence : le PE – coordonnateur intervient en co-enseignement et en prise en charge spécifique de soutien linguistique.

- **Mission de médiation auprès des élèves allophones arrivants et de leur famille :**
 - Clarifier la compréhension du système éducatif par les enfants et leur famille,
 - Favoriser la communication entre les familles et les différents partenaires institutionnels de l'école,
 - Encourager, accompagner, soutenir le parcours scolaire des EANA vers le collège.
- **Mission de coordination pédagogique :**
 - Enseigner le Français Langue Seconde en co-intervention en favorisant la dynamique inclusive,
 - Etablir un bilan diagnostic des acquis et besoins des élèves concernés,
 - Aider les enseignants de la classe pour une information sur la scolarité antérieure, et par l'apport d'outils,
 - Apporter des conseils aux professeurs
 - Développer la continuité pédagogique école/collège
- **Missions de coordination administrative et institutionnelle :**
 - Coopérer activement lors des temps de formation ou dans le cadre des différents groupes de travail,
 - Renseigner différentes enquêtes et fournir des bilans réguliers des activités,
 - Rédiger un bilan d'activités annuel.

EXPERIENCES ET COMPETENCES SOUHAITEES :

- Comprendre et porter les enjeux de l'école et d'une société inclusive
- Etre lauréat de la certification complémentaire F.L.S (français langue seconde et langue de scolarisation) ;
- Envisager le CAFIPEMF
- Posséder une expertise pédagogique et maîtriser les éléments d'une pédagogie différenciée,
- Expérience d'enseignement en cycle 2,
- Connaissances des problématiques du parcours des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA),
- Posséder une aptitude au travail en partenariat et en équipe,
- Faire preuve de curiosité intellectuelle et d'ouverture d'esprit (connaissance des cultures).

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame **Gaële HERBERT-BARSE, IEN de la circonscription de Loudéac 02 96 28 02 82** ou ce.ien22.loudeac@ac-rennes.fr).

Poste d'enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN) – H/F

RNE	CIRCONSCRIPTION	SUPPORT	NB DE POSTE
0220091E	Dinan Nord	Anim. Informatique G0164	0,5
0221810Y	Dinan Sud	Anim. Informatique G0164	0,5
0220089C	Guingamp Nord	Anim. Informatique G0164	0,5
0220085Y	Guingamp Sud	Anim. Informatique G0164	0,5
0220088B	Lamballe	Anim. Informatique G0164	0,5
0220087A	Lannion	Anim. Informatique G0164	0,5
0220093G	Loudéac	Anim. Informatique G0164	0,5
0221833Y	Paimpol	Anim. Informatique G0164	0,5
0220084X	St-Brieuc Est	Anim. Informatique G0164	0,5
0221834Z	St-Brieuc Ouest	Anim. Informatique G0164	0,5

Ces postes d'ERUN sont intégrés aux postes de titulaire de secteur (TRS) G0164 rattachés chacun à la circonscription d'un IEN. Ce sont les postes de TRS qui doivent être saisis dans la liste des vœux sur I-prof – MVT1D.

Les fonctions assignées aux enseignants exerçant sur un poste d'animateur informatique sont définies comme suit :

- mi-temps hebdomadaire en circonscription de rattachement pour exercer les missions de conseil et d'animation dans le domaine des usages pédagogiques du numérique auprès des équipes pédagogiques des écoles publiques. Portage de la politique académique numérique : contribution à des dossiers académiques possibles en fonction des besoins du service.
- mi-temps hebdomadaire de décharge de direction d'école ou de complément de service.

Plus précisément, il s'agit, dans ce cadre, de :

- conseiller et accompagner les enseignants chargés de classe, dans le choix des outils numériques et dans leur utilisation pédagogique, y compris dans la mise en œuvre des activités des élèves dans le quotidien de la classe.
- conseiller les collectivités territoriales (municipalités) lors de l'acquisition et de la mise à disposition des enseignants et des élèves de matériels et d'applications numériques.
- participer aux actions d'animation pédagogique et de formation des maîtres, ainsi qu'à la mutualisation des outils et activités à diffuser, par la participation à l'élaboration et à la mise à jour du site de circonscription,
- participer en circonscription à la mise en œuvre des opérations nationales, académiques et départementales initiées par l'Education nationale pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique (enquêtes, projets, expérimentation et suivi des projets innovants, évaluations institutionnelles,...)
- diffuser les usages pédagogiques de l'outil numérique, assurer la veille technologique,
- inscrire son action dans un cadre départemental en participant aux réunions animées par l'I.E.N. chargé de mission
- établir chaque année un bilan d'activités avec proposition de perspectives d'avenir

Les ERUN complètent leur service par une charge d'enseignement en école maternelle, élémentaire ou primaire à 0.50 équivalent temps plein ou une autre mission pour laquelle ils pourraient avoir éventuellement candidaté.

Les charges de chaque ERUN seront précisées dans le cadre d'une lettre de mission annuelle (répartition territoriale en particulier).

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de Monsieur David HAVERLAN, Inspecteur de la circonscription en charge du déploiement de la politique académique du numérique dans le département (02.96.39.80.13). Le CAFIPEMF est souhaité et devra être envisagé.